



ASBL Mémoire d'Auschwitz
Rue aux Laines, 17 boîte 50 à 1000 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 512 79 98
www.auschwitz.be • info@auschwitz.be

Les enfants de la guerre

Nathalie Peeters
ASBL Mémoire d'Auschwitz

Mars 2017

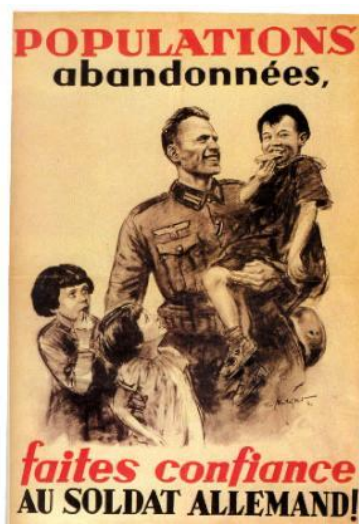
Les enfants de la guerre

On ne parle guère dans les manuels d'histoire de ces enfants illégitimes nés pendant ou après la Seconde Guerre mondiale. Tels les enfants de soldats de l'armée hitlérienne nés dans les territoires occupés par l'Allemagne nazie ; de femmes françaises travaillant pour la *Wehrmacht*, de prisonniers emmenés en Allemagne, de volontaires ou de main-d'œuvre réquisitionnée par le STO (Service du travail obligatoire).

Selon les évaluations, les soldats de la *Wehrmacht* auraient « semé » 100 000 enfants en France, 20 000 en Belgique, et jusqu'à 15 000 aux Pays-Bas et au Danemark¹. Le manque d'archives, et de documents rendent toutefois ces chiffres approximatifs, mais les enfants abandonnés pourraient encore accroître ces estimations.

Dans cet article, nous allons plus particulièrement aborder le cas des enfants nés de père allemand, soldat de la *Wehrmacht*, et de mère belge ou française. Trop souvent stigmatisés comme « enfants de Boche ».

Conséquences d'une relation amoureuse, d'une stratégie de survie, de viols..., ces enfants nés de la « collaboration horizontale » ont enduré gausserie et humiliations quotidiennes.



¹ *Der Spiegel*, <http://www.spiegel.de/einestages/zweiter-weltkrieg-15-000-kinder-deutscher-besatzer-in-polen-a-1129857.html>, consulté le 15 mars 2017.

Le cas de la France

En Norvège, au Danemark et aux Pays-Bas, une loi édictée par Hitler autorisait les soldats à épouser les autochtones. Par contre, le III^e Reich interdisait aux soldats de la *Wehrmacht* d'avoir des relations sexuelles avec les femmes françaises – en dehors des maisons de prostitution réglementées par les Allemands – qui étaient jaugées de race inférieure. L'Alsace et la Moselle n'étaient pas concernées, les relations et les mariages entre Allemands et Alsaciennes étaient permis, celles-ci étant considérées comme des Aryennes.

Toutes ces interdictions n'empêchèrent cependant pas les relations entre ces femmes et ces hommes de part et d'autre du Rhin !

Pendant l'Occupation, à peu près 2 millions de Français étaient emprisonnés dans les *Lager*, ou envoyés dans les usines allemandes. Cependant comme le souligne Fabrice Virgili² : « Il n'y a pas eu de baisse de natalité pendant ces années, et le taux de naissance a même augmenté en 1942. L'explosion du nombre de naissances illégitimes explique ce fort taux de natalité et les soldats allemands en poste en France étaient souvent tenus pour responsables. » Il insiste sur le fait que « le phénomène fut massif »³. Les soldats allemands furent très peu nombreux à reconnaître leur enfant à la naissance.

Le gouvernement de Vichy a conservé l'interdiction de l'avortement accréditée depuis 1920, et a adopté le décret-loi du 2 septembre 1941 sur la protection de la naissance qui a permis aux Françaises d'accoucher sous X.

Par peur d'être montrées du doigt, du rejet de leur famille, de répudiation, de la vindicte populaire, de sanctions sévères, beaucoup de mères ont décidé d'accoucher dans l'anonymat et de confier leur bébé à des familles d'accueil et à diverses institutions. Quelques milliers d'enfants furent adoptés. On ne connaîtra jamais le nombre exact de ces enfants franco-allemands, la paternité des soldats s'effaçant une fois l'adoption achevée.

Ils sortent de l'ombre

En 1994, Daniel Rouxel⁴ écrit à la direction de TF1 pour les informer qu'aucune émission de télévision n'a jamais été consacrée aux enfants franco-allemands nés pendant ou après la Seconde Guerre mondiale. Les producteurs de l'émission « Reportages », intéressés, l'invitent à témoigner. La médiatisation est lancée !

En 2003, suite à la diffusion du documentaire d'Olivier Truc et Christophe Weber *Enfants de Boches* sur France3 (dont le conseiller historique est Fabrice Virgili) qui aborde la situation des enfants de la guerre français, les médias commencent à s'intéresser de plus près à ce pan

² Fabrice Virgili, *Naître ennemi. Les enfants de couples franco-allemands nés pendant la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Payot, 2009, p. 235.

³ *Ibid.* p. 155.

⁴ Premier enfant français « né de la guerre » d'une mère française et d'un père allemand à accéder à la nationalité allemande en 2009. Président d'honneur de l'association Cœurs sans frontières.

d'histoire jusque-là méconnue du grand public. Des enfants de la guerre sortent de l'ombre et se manifestent. La WAST⁵ est bombardée de demandes de renseignements. L'année suivante, le livre de Jean-Paul Picaper et Ludwig Norz *Enfants maudits*⁶ est le premier ouvrage publié en France sur le sujet.

Le 25 avril 2008, le ministre français des Affaires étrangères Bernard Kouchner a lancé un appel pour la reconnaissance de ces enfants qui a conduit le Bundestag⁷ à voter une loi en ce sens en février 2009 :

La France et l'Allemagne sont restées jusqu'ici sourdes à la détresse des dernières victimes innocentes d'un conflit qu'elles n'ont même pas connu. Je parle des enfants de la guerre, ceux que l'on surnommait en France du terrible nom d'enfants de Boches : (...) Rejetons de femmes damnées et de pères à la mémoire assassinée, ces enfants devenus adultes nous demandent soixante ans après de reconnaître enfin leur valeur, leur vie et surtout leur identité. Je voudrais lancer une piste de réflexion encore à l'état embryonnaire : ne serait-il pas logique et dans l'esprit de l'Europe d'accorder une reconnaissance à ceux dont l'être est partagé entre deux pays ? Ne pourraient-ils pas faire de leur identité franco-allemande une réalité positive ? Tous ne veulent pas d'une double nationalité, la plupart demandent un geste symbolique. Quel que soit le geste, je propose de missionner dans un premier temps un certain nombre d'autorités françaises et allemandes, archivistes, historiens, juristes, philosophes notamment, pour, dans la transparence et la concertation, en préciser les modalités concrètes. [...]⁸

En France, les enfants de la guerre ont obtenu ainsi la double nationalité française et allemande par dérogation. Pas de citoyenneté française pour les enfants allemands de prisonniers et de STO.

Deux associations se sont constituées afin d'aider les Français(es) et les Allemand(e)s dans la recherche de leur père géniteur ou des membres de sa famille.

La première « l'ANEG » (Amicale nationale des enfants de la guerre) créée en 2005 dont les objectifs favorisent l'aide aux personnes, le soutien moral et psychologique et facilite les recherches auprès de la WAST.

La seconde « Cœurs sans frontière » qui poursuit les mêmes objectifs a vu le jour en 2006.

⁵ La WAST : Service d'archives installé à Berlin qui conserve les numéros d'immatriculation de 18 millions de soldats de la *Wehrmacht*. Il n'existe pas d'équivalent en Belgique et en France où les archives sont dispersées dans tout le pays.

⁶ *Enfants maudits. Ils sont 200 000, on les appelait les « Enfants de Boches »*, Paris, éditions des Syrtes, 2004.

⁷ Parlement fédéral.

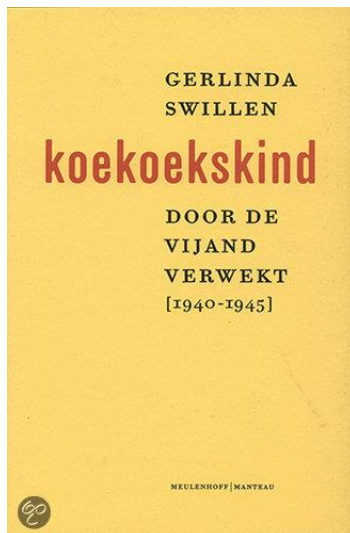
⁸ http://www.liberation.fr/societe/2008/04/25/kouchner-pour-la-reconnaissance-des-enfants-de-boches_18733, consulté le 15 mars 2017.

Le cas de la Belgique

Gerlinda Swillen, une Belge, née le 20 août 1942, a décidé après avoir appris en 2007 que son père était un officier allemand, de lancer avec la collaboration du CEGES (Centre d'Études et de documentation Guerre et Sociétés Contemporaines) un appel aux Belges issus aussi d'officiers de la *Wehrmacht*. Cet appel a été suivi aussi bien en Wallonie qu'en Flandre, de nombreuses personnes se sont manifestées et ont accepté de témoigner de leur histoire.

Tout a débuté pour Gerlinda avec l'émission de télévision « Au quotidien » de la RTBF diffusée le 6 juin 2008 qui a dévoilé les recherches des enfants dont le père était un soldat allemand. Cet appel a été relayé par la presse et de nombreux témoins ont pris contact avec elle.

Elle a ensuite réalisé des interviews dans toute la Belgique, analysé des documents d'époque, rassemblé les récits dans un recueil publié en néerlandais en 2009, le premier livre sur les enfants de la guerre en Belgique : *Koekoekskind. Door de vijand verwekt 1940-1945*. [La valise oubliée – Enfants de guerre 1940-1945]. À ce jour, l'ouvrage n'a pas encore été traduit en français.



En 2010, Gerlinda Swillen est la première des enfants de la guerre belge à avoir introduit une demande de naturalisation auprès du Consulat d'Allemagne en Belgique. À la suite de ses démarches, elle a obtenu la double nationalité en juin 2010. Malheureusement, son cas demeure isolé, car aucun accord n'existe jusqu'à présent entre les gouvernements belge et allemand.

Elle est également la porte-parole d'une organisation internationale, le Born of War International Network (BOW i.n.), créée en 2009, dont le siège est situé à Berlin, à la Deutsche Dienststelle (WASt), et qui regroupe six associations d'enfants de la guerre de plusieurs pays européens (Belgique, France [2], Finlande, Danemark et Norvège). Ces associations rassemblent et répartissent les informations entre différentes organisations d'autres pays européens dans un esprit de solidarité internationale.



Ces enfants en quête de leur identité ont vécu dans la honte d'avoir un père appartenant au camp ennemi. Traumatisés par la figure de ce père assimilée au monstre, au bourreau, déchirés entre deux cultures, ces enfants de la guerre oubliés, élevés au sein d'une société française germanophobe sont enfin sortis de la clandestinité.

Mais, beaucoup de questions restent aujourd'hui encore sans réponse pour ceux qui ont tant souffert d'être nés de l'ennemi, et qui n'ont commis qu'un seul crime, celui de naître.



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Depuis 2003, l'action de l'ASBL Mémoire d'Auschwitz s'inscrit dans le champ de l'Éducation permanente.

À travers des analyses et des études, l'objectif est de favoriser et de développer une prise de conscience et une connaissance critique de la Shoah, de la transmission de la mémoire et de l'ensemble des crimes de masse et génocides commis par des régimes autoritaires. Par ce biais, nous visons, entre autres, à contrer les discours antisémites, racistes et négationnistes.

Persuadés que la multiplicité des points de vue favorise l'esprit critique et renforce le débat d'idées indispensable à toute démocratie, nous publions également des analyses d'auteurs extérieurs à l'ASBL.